

ÉTIQUETTE D'UTILISATION D'URGENCE

**ÉTIQUETTE D'UTILISATION D'URGENCE POUR
LA SUPPRESSION DE LA COCHENILLE DE
L'ORME SUR LES ORMES ET DU PSYLLE
FLOCONNEUX DU FRÊNE SUR LES FRÊNES**

**POUR VENTE ET UTILISATION EN ALBERTA UNIQUEMENT
JUSQU'AU 31 AOÛT 2010**

CONFIDOR^{MC} 200 SL
Insecticide systémique

GROUPE 4 INSECTICIDE

**POUR LA SUPPRESSION SYSTÉMIQUE DE LA COCHENILLE DE
L'ORME SUR LES ORMES ET DU PSYLLE FLOCONNEUX DU
FRÊNE SUR LES FRÊNES**

COMMERCIAL

GARANTIE : Imidaclopride 17,1 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28132 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**CORROSIF POUR LA PEAU ET LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET : 0.5 L. 1 L



**BAYER CROPSCIENCE INC.*
#100, 3131-114th AVENUE S.E.
CALGARY, ALBERTA T2Z 3X2**

***BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
UNE DIVISION COMMERCIALE DE BAYER CROPSCIENCE**

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Ne pas utiliser ce produit pour la formulation d'autres produits d'utilisation finale.

MODE D'EMPLOI

L'**Insecticide systémique CONFIDOR 200 SL** peut être utilisé selon le mode d'emploi sur les ormes et les frênes d'ornement et d'aménagements paysagers dans les endroits suivants : zones résidentielles, terres rurales, fermes, complexes d'entreprises et de bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, ravins, terrains de jeux et terrains de sports. L'**Insecticide systémique CONFIDOR 200 SL** peut également être utilisé en foresterie commerciale, dans les pépinières, dans les serres et dans les parcs et forêts fédéraux, provinciaux, régionaux et locaux. L'activité systémique ne se produit qu'après diffusion de la matière active vers la partie supérieure des arbres. Dans certains cas, la diffusion peut prendre au moins 10 jours, selon le taux de transpiration de l'arbre traité. Pour obtenir de meilleurs résultats (c'est-à-dire pour assurer l'absorption), l'application doit se faire lorsque l'arbre transpire activement.

NOTE : Ne pas utiliser sur les arbres devant produire des fruits, des noix ou du sirop destinés à la consommation. Ne pas appliquer plus d'une fois par année par arbre.

MÉTHODE D'APPLICATION SUR LES ARBRES

Méthode pipette pour les petits arbres (recommandé pour les arbres ayant un dhp inférieur à 10 cm)

1. Percer suffisamment de trous dans l'arbre pour recevoir la quantité totale de l'**Insecticide systémique Confidor 200 SL** à appliquer. Utiliser la mèche conique fournie. Chaque trou contiendra 1 mL de produit. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous doivent être percés dans un angle de 45 degrés vers le sol et être situés vers la base de l'arbre, de préférence, là où les racines commencent. La profondeur des trous ne doit pas dépasser la longueur de la mèche conique. Le trou sera percé assez profondément dans le bois de sève pour pouvoir contenir un volume de 1 mL.
2. Remplir la pipette fournie de la quantité totale de l'**Insecticide systémique Confidor 200 SL** à appliquer. Si la quantité de l'**Insecticide systémique Confidor 200 SL** à appliquer dépasse le volume de la pipette, remplir celle-ci au complet et soustraire ce volume de la quantité de l'**Insecticide systémique Confidor 200 SL** à appliquer. Remplir ensuite la pipette de la quantité restante à appliquer et poursuivre l'application. Répéter l'opération, au besoin.
3. Insérer la buse de la pipette dans l'ouverture du trou (ne pas pousser la buse dans le trou de façon qu'elle en occupe tout le volume) et activer la pompe de la pipette. Chaque coup de pompe permet d'injecter 1 mL de l'**Insecticide systémique Confidor 200 SL** dans le trou.
4. Après avoir rempli chaque trou de l'**Insecticide systémique Confidor 200 SL**, sceller le trou avec de la cire d'abeille.
5. Répéter les étapes 3 et 4 pour chaque trou dans l'arbre.

Système EcoJect pour les plus gros arbres (recommandé pour les arbres ayant un dhp supérieur à 10 cm)

1. Percer suffisamment de trous dans l'arbre pour recevoir la quantité totale de l'insecticide systémique Confidor 200 SL à appliquer. Chaque trou contiendra 4 mL de produit. Par conséquent, en divisant par 4 la quantité totale de l'insecticide systémique Confidor 200 SL, on obtiendra le nombre de trous nécessaires. Utiliser la mèche de 5/32 po fournie et ne percer qu'à la profondeur indiquée sur la mèche. Percer les trous à égale distance autour de l'arbre. Les trous peuvent être percés en ligne droite dans l'arbre (90 degrés) et situés vers la base de l'arbre, de préférence, là où les racines commencent.
2. Introduire la buse EcoJect dans le trou (utiliser un marteau, au besoin) afin de bien sceller l'ouverture entre la buse EcoJect et l'arbre. Fixer la cartouche EcoJect à la buse. Cela aura pour effet d'actionner la pompe dans la cartouche et d'injecter 4 mL de l'insecticide systémique Confidor 200 SL dans le trou.
3. Enlever la buse et la cartouche EcoJect en même temps du trou et sceller le trou avec de la cire d'abeille
4. Répéter les étapes 2 et 3 pour chaque trou dans l'arbre.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

Arbres et arbustes (diamètre à hauteur de poitrine supérieur à 5 centimètres)

Pour les arbres pollinisés par les abeilles, les applications doivent être faites après la floraison.

Une application par arbre par année tel qu'indiqué dans le tableau.

Arbre	Parasite	Taux d'injection de produit en mL / cm de diamètre à hauteur de poitrine de l'arbre	Période d'application	Instructions pour l'injection
Orme	Cochenille de l'orme	0,3 mL	Après l'apparition des feuilles et avant le 30 juin pour une suppression optimale.	Établir le diamètre à hauteur de poitrine de l'arbre à traiter. Multiplier le diamètre (cm) de l'arbre par 0,3 mL pour obtenir la quantité totale de l'Insecticide systémique Confidor 200 SL requise. Injecter l'Insecticide systémique Confidor 200 SL dans les arbres selon les MÉTHODES D'APPLICATION SUR LES ARBRES appropriées, décrites ci-haut. En règle générale, on utilise de 3 à 6 trous d'application selon la taille de l'arbre. Les trous d'injection doivent être perforés à la base de l'arbre, de préférence là où les racines commencent.
Frêne	Psylle floconneux du frêne	0,3 mL	Aussitôt que possible, après le débourrement et avant le 15 juin pour une suppression optimale.	

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fatal ou toxique en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Corrosif pour les yeux et la peau.

Sensibilisant cutané potentiel. Ne pas ingérer et éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter de l'équipement de protection individuel y compris une combinaison par-dessus un pantalon et une chemise à manches longues, des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques durant la manipulation du produit et l'enlèvement des systèmes d'injection des arbres. S'assurer que les trous sont obstrués à l'aide de bouchons après l'injection du produit dans les arbres. Le retour dans la zone des arbres traités est interdit jusqu'à ce que tout l'insecticide ait été injecté dans les arbres.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Appliquer ce produit uniquement selon les instructions sur cette étiquette. Ne pas charger ou nettoyer l'équipement à moins de 30 mètres de têtes de puits ou de systèmes aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Toxique pour les oiseaux. Ce produit est très toxique pour les abeilles et les autres insectes exposés directement au traitement ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit sur les arbres en fleurs. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. **En cas d'ingestion** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils quant au traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle peut avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu l'instruction d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. **En cas de contact sur la peau ou les vêtements** : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié. **En cas de contact avec les yeux** : Tenir les paupières ouvertes et rincer lentement et délicatement avec de l'eau de 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils quant au traitement approprié. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe aucun antidote. Traiter le patient selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Conserver dans le contenant d'origine jusqu'à utilisation. Vérifier la compatibilité de tous les plastiques. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière directe du soleil, de la nourriture de consommation animale ou des denrées alimentaires. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas entreposer en dessous de 5 degrés Celsius ou au-dessus de 40 degrés Celsius. Bien secouer avant l'emploi.

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

1. Vider à fond le contenant dans le système d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Tout le produit inutilisé doit être retourné au fabricant. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Risques physico-chimiques :

Inflammable. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))